

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00029

Numéro SIREN : 847 150 299

Nom ou dénomination : FID SUD MONTAUBAN

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2019 sous le numéro de dépôt 2678

FID SUD MONTAUBAN
SARL au capital de 200.000 Euros
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de TOULOUSE MIDI-PYRENEES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE
Siège Social : 546 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN
847.150.299 RCS MONTAUBAN



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 06 DECEMBRE 2018
(« la Société »)

L'an deux mille dix-huit, le 06 décembre, à 20 heures 20,

Les associés de la société FID SUD MONTAUBAN, société à responsabilité limitée au capital de 200.000 euros, divisé en 200.000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société HOLDING FSC possédant	126.751 parts.
Société ANTHEMIS EXPERT possédant	63.242 parts.
Monsieur Paul POUGET possédant	1 part.
Madame Marie Laurence COLOMBINI possédant	1 part.
Monsieur Arnaud GASET possédant	1 part.
Monsieur Jean Baptiste CAZAUX possédant	1 part.
Monsieur Marc MARROULE possédant	1 part.
Monsieur Didier ESTADIEU possédant	1 part.
Monsieur Alain BOTHY possédant	1 part.
Monsieur Mathieu SENAC possédant	10.000 parts.

Seuls associés de la société et possédant ainsi la totalité des titres composant le capital.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Baptiste CAZAUX, co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de deux co-gérants,
- Nomination d'un gérant supplémentaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Arnaud GASET, de son mandat de co-gérant de la Société et ce, à compter du 31/12/2018, minuit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2019, en qualité de gérant supplémentaire de la Société, pour une durée indéterminée :

- **Madame Valérie RIGAUD épouse BRANQUART**
Demeurant 28 rue Mouraches 31380 GRAGNAGUE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame **Valérie RIGAUD épouse BRANQUART** a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les fonctions de gérant et a déclaré n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance.

Jean-Baptiste CAZAUX

PROCURATION

Je soussigné Jean-Baptiste CAZAUX

Agissant en qualité de co-Gérant de la société FID SUD LANGUEDOC

Donne par les présentes pouvoir à FID SUD demeurant 5 rue Saint Pantaléon 31000 TOULOUSE de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de MONTPELLIER tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés et au répertoire des métiers concernant ladite Société,

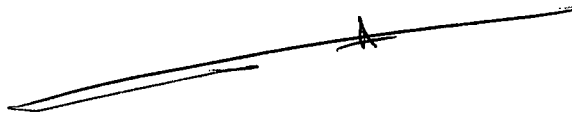
En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à SETE

Le 31/12/2018

Jean Baptiste CAZAUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical mark in the middle, followed by a shorter horizontal stroke below it.